

# L'Arche du Tolerme



Syndicat Mixte du Lac du Tolerme  
Mairie - 46210 Sénailac-Latronquière  
06 81 21 78 99 - 05 65 40 32 84  
[www.letolerme.fr](http://www.letolerme.fr)  
[lacdutolerme@laposte.net](mailto:lacdutolerme@laposte.net)







# L'arche du Tolorme

L'arche est une structure d'accueil couverte à ossature de bois elle a été créée lors des Championnats du Monde d'aéroglistes en 2006.

Cet abri permanent d'une surface de 660m<sup>2</sup>, pourvu qu'une scène de 160m<sup>2</sup> a permis le déroulement de nombreux évènements (ex: Championnat du monde et d'Europe d'aérogliste en 2003 - 2004 et 2006, Course à pied autour du lac : Raid nature / Trail de 2008 à 2013, Championnat de France de motonautisme Radio commandée en 2005...)

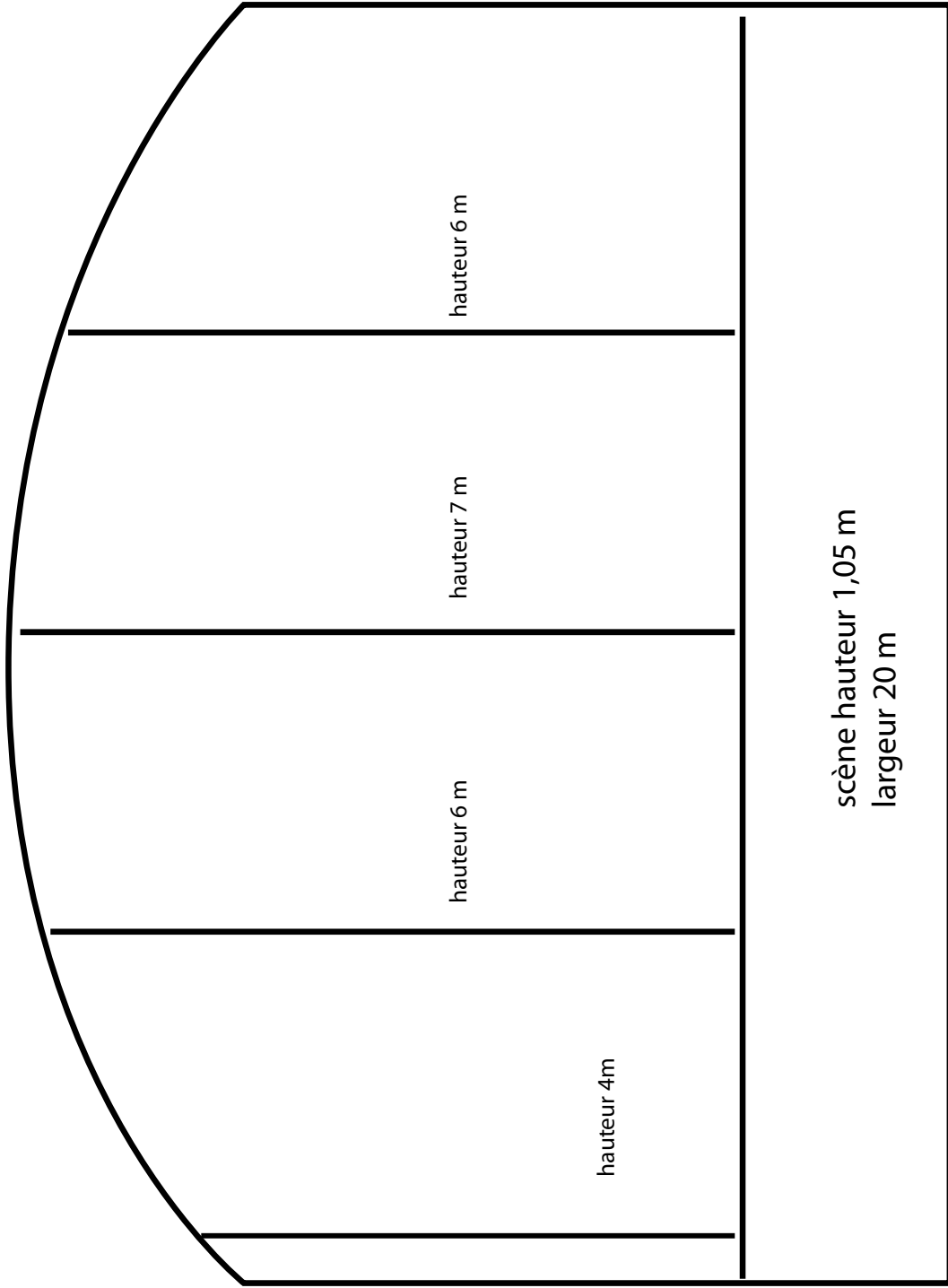
L'arche peut être louée à des associations ou à des particuliers quelque soit l'évènement, à titre d'exemple, l'arche du Tolorme a été loué pour des mariages, des réunions familiales, des soirées de comité des fêtes, des évènements sportifs, etc... )

A proximité immédiate, un restaurant est à votre écoute afin de vous fournir des prestations de grandes qualités. Mais vous pouvez aussi louer en toute autonomie...

Le matériel suivant peut être mis à disposition : 27 tables de 8 personnes en bois, 54 bancs, des barrières de sécurité. Parking sécurisé de 3 ha



# ARCHE DU TOLERME (LOT)



# ARCHE DU TOLERME (LOT)

Local de rangement  
et buvette 20 m<sup>2</sup>

côté fermé : bardage bois

Intérieur : 440 m<sup>2</sup> (22 m x 20 m)

Scène : 160 m<sup>2</sup> (8m x 20 m)  
*hauteur de la scène :*

puissance électrique :  
36 kw disponibles  
*possibilité compteur jaune  
jusqu'à 250 kw*

Hauteur sur le milieu

porte

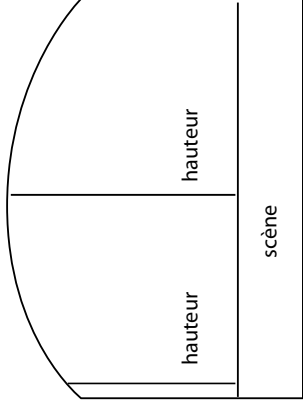
côté fermé : bardage bois

Hauteur sur côté

côté fermé : bardage bois

côté ouvert : fermeture par 6 stores déroulants

côté ouvert :  
fermeture possible  
5 bâches de 4ml  
hauteur de passag  
sous la bâche : 3 m



L'arche du Tolerme est géré par le syndicat mixte du lac du Tolerme.  
La location fait l'objet de la signature d'une convention de mise à disposition et est soumis à des tarifs révisés régulièrement.  
Ci-après, la convention et les tarifs révisés.

## CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DE L'ARCHE DU TOLERME

Entre :

Syndicat Mixte du Lac du Tolerme dont le siège social est à la mairie de Sénailac-Latronquière,  
représenté par : \_\_\_\_\_ d'une part

Et

M. ....d'autre part  
sollicite l'autorisation d'utiliser l'arche du Tolerme, le .....

En vue d'organiser : .....

### **1. PROCEDURE D'UTILISATION**

- L'organisateur s'engage à occuper uniquement l'arche, à la nettoyer et à la remettre en état après usage
- L'organisateur reconnaît avoir procédé à la visite des lieux qui seront effectivement utilisés en présence de : \_\_\_\_\_, responsable du Syndicat Mixte du Lac du Tolerme
- L'organisateur s'engage en cas d'aménagement particuliers, pris sous sa responsabilité, à ne pas dégrader la structure de quelque sorte que ce soit.
- L'organisateur devra demander toutes les autorisations nécessaires à la manifestation auprès de la mairie de Gorses.

### **2. NOMBRE DE PARTICIPANTS PREVUS :** .....

### **3. FRAIS :**

> Les frais d'électricité sont appliqués forfaitairement, à la charge de l'organisateur, un forfait de **25 €** sera demandé à la signature de la convention

> Egalement un forfait optionnel de nettoyage des sanitaires sera proposé à **25 €**

### **4. CONDITIONS DE PAIEMENT :**

La somme de : \_\_\_\_\_ est demandée pour : *(cocher les cases correspondantes)*

- La location de l'arche
- La fourniture de tables et de bancs
- La fourniture du parquet « dancing »

Cette somme sera réglée au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du SYMLAT.

En supplément, un chèque de 300 €, versant de caution, non encaissable, sera remis pour les dommages éventuels constatés après un état des lieux contradictoire.

### **5. MESURE DE SECURITE :**

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

### **6. ASSURANCE**

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages

pouvant résulter des activités exercés sous l'arche au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Une attestation devra être fournie à la signature de la convention.

**7. RESPONSABILITE :**

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

La présence d'un responsable du Symlat n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

Fait à : ..... le : .....

<b>CONDITIONS DE LOCATION DE L'ARCHE DU TOLERME</b>		
<b><i>Associations des communautés du Grand Figeac et de Sousceyrac en Quercy</i></b>		
Conditions de location de l'arche		<b>50,00 €</b>
Prêt mobilier (tables, chaises)		<b>inclus</b>
Forfait consommation électrique		<b>Inclus</b>
Forfait ménage des toilettes (facultatif)		<b>25,00 €</b>
<b><i>Associations hors communautés du Grand Figeac et de Sousceyrac en Quercy</i></b>		
Conditions de location de l'arche		<b>100 €</b>
Prêt mobilier (tables, chaises)		<b>50 €</b>
Forfait consommation électrique		<b>25,00 €</b>
Forfait ménage des toilettes (facultatif)		<b>25,00 €</b>
<b><i>Particuliers des communautés du Grand Figeac et de Sousceyrac en Quercy</i></b>		
Conditions de location de l'arche		<b>150 €</b>
Prêt mobilier (tables, chaises)		<b>50 €</b>
Forfait consommation électrique		<b>25,00 €</b>
Forfait ménage des toilettes (facultatif)		<b>25,00 €</b>
<b><i>Particuliers hors communautés du Grand Figeac et de Sousceyrac en Quercy</i></b>		
Conditions de location de l'arche		<b>200 €</b>
Prêt mobilier (tables, chaises)		<b>50 €</b>
Forfait consommation électrique		<b>25,00 €</b>
Forfait ménage des toilettes (facultatif)		<b>25,00 €</b>
<b><i>Pour chaque location, il sera demandé :</i></b>		
une caution (non encaissable) de 300 €		
la fourniture d'une attestation assurance		
la signature d'une convention d'occupation		

L'organisateur (nom et signature) :

Le représentant du SYMLAT (nom et signature) :



